

Annexe 1: Lettre de mission



COURRIER ARRIVÉE LE

19 FEV. 2019

VP/CGE
N° C66167/2019/02/7634

Paris, le 19 FEV. 2019

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire

Le ministre de l'économie et des finances

à

Madame la vice-présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable

Monsieur le vice-président du Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

Référence : C19000001

Objet : Mission sur le démantèlement des installations nucléaires

Le démantèlement des installations nucléaires est un enjeu majeur de la transition énergétique dans laquelle la France s'est engagée. Les opérations de démantèlement sont par nature des opérations longues, constituant des défis pour les exploitants en termes de gestion de projets, de maintien des compétences et de coordination des différents travaux qui font souvent intervenir de nombreuses entreprises spécialisées. Depuis 2015, la loi demande toutefois à privilégier les options conduisant à un démantèlement plus rapide.

En 2018, une trentaine d'installations nucléaires civiles de tout type (réacteurs de production d'électricité ou de recherche, laboratoires, usine de retraitement de combustible, installations de traitement de déchets) sont à l'arrêt ou en cours de démantèlement en France. En outre, au-delà de l'arrêt décidé des deux réacteurs de Fessenheim, la transition énergétique dans laquelle la France est engagée conduira dans l'avenir à des évolutions à la hausse, dans les prochaines décennies, des opérations de démantèlement à engager, selon un rythme et des modalités que la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie a vocation à préciser.

Nous souhaitons confier à vos deux conseils généraux une mission destinée à éclairer les questions essentielles, qu'elles soient technologiques ou économiques (à l'exclusion des questions d'ordre public), pour rendre possible le démantèlement effectif des installations civiles qui le nécessitent. Vous contacterez à cet effet les principaux acteurs concernés, qu'il s'agisse des exploitants nucléaires, des organismes de recherche, des industriels de la déconstruction et de l'assainissement et de la gestion des déchets nucléaires : EDF et Framatome, Orano, le CEA, l'ANDRA, les entreprises ou clusters susceptibles de jouer un rôle important dans ce domaine, et le comité stratégique de filière nucléaire. Vous compléterez cette approche en entendant l'Autorité de Sécurité Nucléaire, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, l'ANCCN et quelques associations environnementales compétentes en la matière.

Vous analyserez tout d'abord les retours d'expérience des démantèlements commencés en France et des difficultés rencontrées notamment en termes de maîtrise du budget initial, du délai de réalisation et des choix de conception technique sur les principales activités de démantèlement, y compris les obstacles pour les mener à terme jusqu'au déclassement de l'installation et à la libération des terrains.

Vous estimerez les ordres de grandeur des montants financiers et les calendriers en jeu sur les principales activités de démantèlement. Vous estimerez si possible les parts des opérations internalisées par l'exploitant et en déduirez la part externalisée accessible en sous-traitance.

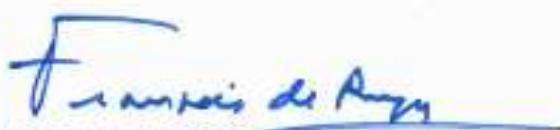
Vous analyserez la structure de la filière de démantèlement française actuelle. Vous porterez une attention particulière aux relations entre les grands donneurs d'ordre et leurs sous-traitants de la filière de démantèlement nationale. Vous estimerez le potentiel de développement d'activités nouvelles pour les différentes catégories d'acteurs de la filière ou égard aux orientations de la PPE. Vous vous efforcerez de qualifier et de quantifier les besoins en termes de compétences et d'emplois en fonction du calendrier de fin de vie des centrales françaises. Les besoins en termes de recherche et développement, ainsi que le cas échéant de normalisation seront également à déterminer.

Par ailleurs, vous analyserez les stratégies internationales de démantèlement afin de caractériser le positionnement de la France dans ce domaine. Vous essaierez notamment de comparer les situations de quelques pays étrangers confrontés à cette problématique, en matière d'objectifs d'assainissement et de délais, mais aussi de coûts, d'encadrement réglementaire et administratif, que de structuration industrielle. Vous pourrez notamment prendre en compte le cas des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni, de l'Allemagne, de la Belgique et sur certains aspects du Japon. Dans ce contexte, vous analyserez le positionnement de la filière de démantèlement française à l'international et ses capacités à atteindre des marchés à l'export.

Vous dégagerez de ces analyses les points clés nécessaires à la structuration d'une filière industrielle en France, pour ses besoins nationaux mais aussi selon les opportunités de marché à l'export. En cohérence avec cette stratégie, vous formulerez des recommandations relatives aux mesures, en matière réglementaire ou d'accompagnement économique, propres à favoriser la constitution d'une filière industrielle compétitive au niveau international.

Vous pourrez vous appuyer sur les ministères compétents pour conduire vos analyses, ainsi que sur les établissements publics concernés.

Les résultats de cette mission sont attendus dans un délai de six mois à compter de la réception de la présente saisine.


François de RUGY
Bruno LE MAIRE